

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

MARINE NATIONALE

Le Ministre de la Marine certifie que par _____
en date du 10 février 1950 la Croix de guerre des T.O.E. avec palme
a été décernée à titre posthume

à Monsieur Marcel, Gaston BERNARD

Matelot gabier - matricule 2410 T 48

Pour le motif suivant : "Embarqué sur une jonque de surveillance maritime, a fait preuve du plus grand courage lors de l'attaque de cette embarcation le 10 octobre 1949 devant le village de BINH HAO. A été mortellement blessé en ripostant avec son fusil-mitrailleur sous un feu nourri. Son sang-froid et son cran ont fait l'admiration de ses chefs et de ses camarades".

Paris, le 20 JUIL 1955

Pour le Ministre et par Délégation,
Le Contrôleur de 1^{re} Cl. DOMBEC
Chef de la Section Administrative p.i.

Dombec